

Animateur/trice de l'architecture et du patrimoine

Synthèse de l'offre

Employeur :	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS - LIEVIN
Grade :	Attaché de conservation du patrimoine
Référence :	O06219074291
Date de dépôt de l'offre :	18/07/2019
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/11/2019
Date limite de candidature :	29/09/2019
Service d'affectation :	Culture et patrimoine

Lieu de travail :

Département du lieu de travail :	Pas-de-Calais
Secteur géographique :	Lens - Hénin
Lieu de travail :	21 rue marcel sembat - bp 65 62302 Lens cedex

Détails de l'offre

Grade(s) :	Attaché de conservation du patrimoine Attaché
Famille de métier :	Services culturels
Métier(s) :	Cheffe / Chef de projet culturel

Descriptif de l'emploi :

Au sein de la Direction Générale des Services Techniques, rattaché(e) à la Direction Culture, Tourisme et Sports, au sein du service Culture et Patrimoine et placé(e) sous l'autorité de la cheffe de service Culture et Patrimoine, vous êtes chargé(e) du renouvellement et de la mise en œuvre de la convention Pays d'art et d'histoire, signée en 2008 et réactualisée en 2015 entre le Ministère de la culture et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (36 communes - 247 000 habitants). Les enjeux de la convention portent sur la valorisation des patrimoines et la promotion de la qualité architecturale et du cadre de vie ; la sensibilisation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine, inscrite dans une démarche de développement culturel. Pour

mener à bien vos missions : Vous développez un lien fonctionnel fort avec les agents en charge du suivi du dispositif Pays d'art et d'histoire composé d'un chargé de développement du label Pays d'art et d'histoire ; d'une chargée de médiation, et les guides vacataires rattachés à l'Office de Tourisme et du Patrimoine. Vous travaillez de façon privilégiée avec la cheffe de service et les membres du service Culture et Patrimoine composé notamment d'une coordinatrice à l'éducation artistique, d'une chargée d'appui aux projets culturels et patrimoniaux et d'une médiatrice cinéma. Vous travaillez de manière transversale avec les autres directions et services de l'intercommunalité et les partenaires du territoire.

Profil demandé :

Grades ou cadres d'emploi : Cadre A de la Fonction Publique Territoriale cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des attachés de conservation du patrimoine, personnes ayant réussi le concours d'animateur de l'architecture et du patrimoine d'une Ville ou d'un Pays d'art et d'histoire (cat.A) ou contractuel de droit public diplômé Bac + 5 et supérieur.

Niveaux du diplôme requis : Bac +5 et supérieur.

Une présélection des candidatures sera effectuée sur CV et lettre de motivation. Si votre candidature est retenue, vous recevrez le règlement de la suite des épreuves.

Connaissances et savoir-faire :

- Bonnes connaissances en histoire de l'art, architecture et urbanisme.
 - Connaissances du patrimoine local et de ses enjeux.
 - Capacité à mener des recherches documentaires et scientifiques sur le patrimoine.
 - Expérience dans la conduite de projets et les outils du management.
- Capacité à développer des projets pluridisciplinaires et en transversalité.
- Capacité à faire des propositions d'amélioration en continue du fonctionnement du service.
 - Connaissances du fonctionnement des procédures administratives et budgétaires des collectivités territoriales.
- Capacités rédactionnelles et maîtrise de la bureautique.

Savoir être :

- Aptitude à la médiation culturelle et patrimoniale.
- Aptitude au management transversal et fonctionnel.
- Sens relationnel et d'écoute.
- Esprit d'initiative et de synthèse.
- Polyvalence et autonomie.

Permis B obligatoire.

Mission :

Domaines d'interventions :

Suivi et gestion du label

- Assurer le pilotage et la tutelle scientifique des actions liées au label.
- Renouveler le conventionnement, poursuivre le travail engagé pour la mise en œuvre du label VPah et assurer sa promotion.
- Assurer l'animation, le pilotage budgétaire et administratif du dispositif et des moyens qui lui sont dédiés.
- Développer des relations avec les partenaires externes et piloter différentes instances de mise en œuvre partagée du label VPah.

Pilotage des activités et des projets :

- Définir en étroite collaboration avec les partenaires internes et externes, les actions prioritaires pour la mise en œuvre du label Pays d'art et d'histoire et assurer le suivi de leur réalisation pour tous les projets développés sur le territoire de l'Agglomération de Lens-Liévin.
- Favoriser l'appropriation des mutations du territoire par les habitants en développant de nouvelles dynamiques de proximité et en confortant les actions éducatives et de sensibilisation sur tous les temps du jeune et la formation des professionnels de l'éducation et professionnels relais.
- Travailler en étroite collaboration avec les structures du tourisme sur les outils de visite et de promotion du territoire, la formation des guides vacataires.
- Elaborer une programmation saisonnière pour le label Pays d'art et d'histoire (en garantissant la qualité scientifique des productions du service) et en assurer sa promotion.
- Définir une stratégie globale d'interprétation en s'appuyant sur les différents lieux de l'Agglomération de Lens-Liévin, préfigurant un CIAP et en intégrant les nouveaux usages numériques.
- En cas d'absence de la cheffe de service Culture et Patrimoine, le(a) chef de projet Pays d'Art et d'Histoire - animateur (trice) de

l'architecture et du Patrimoine pourra être amené(e) à la suppléer et/ou la représenter.

- Veiller à la prise en compte des enjeux du label Pah dans les projets urbains, architecturaux et paysagers du territoire
- Inscrire les enjeux liés au label dans une

Contact et informations complémentaires : Candidature : composée d'une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae, d'une photocopie des diplômes ou des attestations justifiant la situation statutaire ou la réussite au concours - à adresser impersonnellement à : Monsieur le Président –Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin 21, rue Marcel Sembat – BP 65 62 302 – LENS CEDEX rémunération statutaire+ régime indemnitaire

Téléphone collectivité : 03 21 79 07 72

Adresse e-mail : DRH@agglo-lenslievin.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.